



Fiche de données de sécurité MIX PLAST® TPO PRIMER

1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** MIX PLAST TPO PRIMER
- **Code du produit** 3604
- **Emploi de la substance / de la préparation** Primaire spécial pour matières plastiques
- **fournisseur:**
 - MIX s.a.r.l
 - 3, Rue des Tamaris
 - 30620 Uchaud
 - France
 - Tél. 04.66.71.14.47 Fax 04.66.71.16.43
 - Centre anti-poison - Hôpital de Marseille - Tél. 04.91.75.25.25

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractéristiques chimiques**
- **Description:**

Composants contribuant aux dangers:

.CAS: 108-88-3 .EINECS: 203-625-9	• Toluène			F Xn, R-11 R20	25-50%
.CAS: 1330-20-7 .EINECS: 215-535-7	• Xylène (mélange d'isomères).			Xn R10 R20/21 R38	25-50%
.CAS: 100-41-4 .EINECS: 202-849.4	• Ethylbenzène			F Xn R11 R20	7-10 %
CAS: 602-033-00-1 EINECS : 203-628-5	• Chlorobenzène			Xn R10 R20 R51/53	<0.5%

3 Identification des dangers

Principaux dangers:



Xn Nocif



F

- R20/21 Nocif par inhalation.
- R38 Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau .
- F Le produit s'enflamme facilement en cas de contact avec une source d'ignition, même à des températures inférieures à 21°C.



Fiche de données de sécurité MIX PLAST® TPO PRIMER

4. PREMIERS SECOURS :

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit.

En cas de contact avec les yeux :

N'utiliser aucun type de collyres ou de pommades avant d'avoir effectué une visite médicale ou sans l'avis d'un ophtalmologue. Laver immédiatement à l'eau pendant 10 minutes au moins.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTEZ IMMEDIATEMENT UN MEDECIN et lui montrer la fiche de sécurité. Administrer de l'huile de vaseline minérale médicinale; ne pas administrer du lait ou de graisses animales ou végétales en général.

En cas d'inhalation :

Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un lieu bien aéré. APPELER UN MEDECIN.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Moyens d'extinction:

CO2, extincteur à poudres, mousse, halon.

Extincteurs interdits :

Ne pas utiliser eau en jets.

Risques de combustion :

Eviter de respirer les fumées. Utiliser des protections pour les voies respiratoires. Refroidir avec l'eau les boîtes exposées au feu.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

Précautions individuelles :

Porter des gants et des vêtements de protection.

Précautions au plan de l'environnement :

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable. Eliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'ignition. Ne pas fumer. Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.

Méthode de nettoyage: Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériau inerte.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE :

Précautions pour la manipulation :

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs. Consulter également le paragraphe 8 suivant. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail. Ne pas fumer durant le travail.

Conditions de stockage :

Conservé à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.

Eviter l'exposition directe au soleil. Stocker dans des locaux frais et bien aérés.



Fiche de données de sécurité MIX PLAST® TPO PRIMER

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE :

Équipements de protection:



Précautions à prendre:

Aérer complètement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection respiratoire:

Utiliser une protection respiratoire adéquate, comme un masque avec filtre à cartouche.

N'est pas nécessaire dans un endroit bien ventilé.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité.

Porter des vêtements qui protègent entièrement la peau.

Limite(s) d'exposition (ACGIH) :

Nom	TLV-TWA	TLV-STEL
Toluène	377 mg/m ³ , 100 ppm	565 mg/m ³ , 150 ppm
Xylène (mélange d'isomères)	434 mg/m ³ , 100 ppm	651 mg/m ³ , 150 ppm
Ethylbenzène	434 mg/m ³ , 100 ppm	543 mg/m ³ , 125 ppm

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

Aspect:	Liquide
Couleur:	Transparent
Odeur :	de solvant
Ph :	na
Point d'ébullition :	nd
Point d'éclair(°C):	< 21
Inflammation solides/gaz :	na
Propriétés explosives :	aucune— les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Propriétés comburantes :	aucune
Pression de vapeur :	nd
Densité relative :	0.87 ± 0.02
Coef.de répartition(n-octanol/eau)	nd
Densités des vapeurs :	nd
Hydrosolubilité :	pas soluble
Liposolubilité :	nd
Légende :	NA = non applicable—ND = Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE:

Stabilité: Stable dans des conditions normales.

Substances à éviter: Éviter le contact avec des matières comburantes, d'agents d'oxydation forts : le produit pourrait s'enflammer.

Dangers de décomposition :

Aucun.



Fiche de données de sécurité MIX PLAST® TPO PRIMER

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivants de au produit.

Ci-dessous sont reportées les informations toxicologiques relatives aux principales substances présentes dans le produit.

EFFETS CHEZ L'HOMME—EXPOSITION NON PROFESSIONNELLE

Toluène: Effets dus à une exposition aiguë :

A 200 ppm : diminution légère mais perceptible de la coordination et du temps de réaction, fatigue, confusion, paresthésie de la peau; cette fatigue se prolonge pendant plusieurs heures, accompagnée d'une légère insomnie.

A 400 ppm : aggravation des symptômes et confusion mentale.

Xylène (mélan- EXPOSITION NON PROFESSIONNELLE - Effets dus à une exposition aiguë : dermatite, eczéma, ge d'isomères) irritation des yeux et de l'appareil respiratoire. L'inhalation des vapeurs peut provoquer des vertiges, maux de tête, nausée, troubles de la coordination, excitabilité, narcose, anémie, paresthésie des mains et des pieds.

EXPOSITION PROFESSIONNELLE- Effets dus à une exposition aiguë :

Narcotique à hautes concentrations.

A 200 ppm (TCLo) : l'inhalation provoque des effets irritants chez l'homme.

Homme (par ingestion) (LDLo) : 50 mg/kg.

Homme (par inhalation) (LCLo) : 10.000 ppm/6 h.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Liste des substances contenues, dangereuses pour l'environnement et relatives au classement.

< 0.5 % chlorobenzène

N.67/548/CEE : 602-033-00-1

CAS : 108-90-7

EINECS : 203-628-5

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.



13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT:

Routier (ADR) :

3II UN 1263

Maritime (IMO/IMDG) :

3.2 UN 1263

Aérien (ICAO/IATA) :

3 UN 1263

Numéro ONU :

1263

Polluant marin: Non





Fiche de données de sécurité MIX PLAST® TPO PRIMER

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES:

1999/45/CE (classification étiquetage)

Symboles:	Xn	Nocif
	F	Facilement inflammable
R Phrases :	R11	Facilement inflammable
	R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau
	R38	Irritant pour la peau
S Phrases :	S16	conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.
	S23	Ne pas respirer les vapeurs /aérosols.
	S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
	S29	Ne pas jeter les résidus à l'égout.
	S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
Contient :		Xylène (mélange d'isomères) Toluène

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables :

Circulaires ministérielles 46 et 61 (Amines aromatiques).

Loi 136/83 (biodégradabilité des détergents).

D.P.R. 175/88 (Directive Seveso), Annexe II°, III° et IV°.

16. AUTRES INFORMATIONS:

Text of R phrases referred to under heading 2 :

R11 Facilement inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R10 Inflammable.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R38 Irritant pour la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Principales sources bibliographique :

NIOSH—Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S.—Fiche Toxicologique

CESIO—Classification and labelling of anionic, nonionic surfactants (1990)

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.